

## Sophie Ho Thong, secrétaire générale de l'APIC, nommée membre de la commission consultative sur les pratiques commerciales de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)



Sophie Ho Thong, secrétaire générale de l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits), vient d'être nommée membre de la commission consultative sur les pratiques commerciales de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Par cette nomination, l'APIC sera la seule association d'IOBSP\* à y avoir un siège et ce, pendant 2 ans.

Issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, l'Autorité de Contrôle Prudentiel, autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

La commission « Pratiques Commerciales » de l'ACP est chargée de rendre un avis sur les projets de recommandation, d'approfondir les pratiques commerciales identifiées par l'ACP, ainsi que de recueillir les informations et suggestions de ses membres en matière de protection des clientèles.

Composée de seize membres, cette commission est présidée par Emmanuel Constans. Jean-Marie Levaux en est le vice-président.

\* IOBSP : Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement.

La 1<sup>ère</sup> Convention Nationale de l'APIC se tiendra le mardi 23 octobre 2012 à l'Hôtel Méridien Etoile

### L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, **CAFPI**, **Meilleurtaux.com**, **Empruntis.com** et **AB Courtage**.

Elle a pour mission de devenir l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes et de sécuriser l'environnement juridique de la profession d'intermédiaire en crédits.

Le 22 octobre 2010, le gouvernement a réglementé le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) – loi n° 2012-1249

Après avoir participé à la rédaction de cette réglementation, l'APIC accompagne les IOBSP dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles d'ici à leur entrée en vigueur en janvier 2013.

### Contact Presse

**Galivel & Associés - 01 41 05 02 02**

**Carol Galivel / Julien Michon**

21-23 rue Klock – 92110 Clichy

Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

**CAFPI – 01 69 51 00 00**

**Philippe Taboret – Directeur Général Adjoint**

28, route de Corbeil – 91700 Ste Geneviève des Bois

Fax : 01 69 51 18 18 – p.taboret@cafpi.fr

**Empruntis.com**

**Maël Bernier**

mael.bernier@empruntis.com

**Meilleurtaux.com**

**Sandrine Allonier**

sallonier@meilleurtaux.com

**Abcourtage.com**

**Ari Bitton**

a.bitton@abcourtage.com